

Sur le...

Au printemps 2013, le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des aînés, M. Réjean Hébert soumettait à la population du Québec un projet de mise en œuvre d'une assurance autonomie.

Les politiques en matière de soins et de services de maintien à domicile représentent un enjeu important pour les femmes comme bénéficiaires, parce qu'elles vivent plus longtemps ou comme dispensatrices de soins en tant que travailleuses ou comme proches aidantes.

Compte tenu de cette situation, le Conseil du statut de la femme a rédigé un mémoire sur l'assurance autonomie intitulé « L'assurance autonomie : un projet équitable pour les femmes? ». À partir des enjeux particuliers pour les femmes, le mémoire analyse, pour celles-ci, les conséquences des mesures proposées par le gouvernement et fait des recommandations pour améliorer la situation.

[Pour consulter le document](#)

Cette chronique est rendue possible grâce à la participation financière du SCF

Pour nous rejoindre



19-A, rue de Courval
Victoriaville G6P 4W2

Téléphone
819.758.8282

Télécopie
819.758.7624

Adresse électronique
coordo@femmescentreduquebec.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
www.femmescentreduquebec.qc.ca

DES RÉOLUTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Quand une nouvelle année se pointe, certaines et certains d'entre nous prennent des résolutions. Pourquoi une organisation ne pourrait-elle pas faire la même chose et prendre des résolutions dans le but d'améliorer les conditions de vie des Centricoisées?

[Pour vous inscrire à notre liste d'envoi](#)

[Chroniques précédentes](#)

POUR UNE RÉGION PLUS ÉGALITAIRE

Voici quelques suggestions de résolutions que votre organisation pourrait adopter en faveur de l'égalité :

1. Affirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur fondamental du développement économique, social et culturel de notre région;
2. Tenir compte davantage des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans la prestation de services ou lors de la mise en place de politiques;
3. Mettre en place des mesures qui favorisent la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de votre organisation;
4. Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes sur vos projets et services pour rendre ceux-ci encore plus égalitaires;
5. Tenir des statistiques sexuées afin de bien connaître la réalité des femmes et des hommes que votre organisation rejoint.

Si toutes les organisations font leur part, tous ensemble, nous atteindrons rapidement notre objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un coup de main?

Vous voulez rendre effectives ces résolutions au sein de votre organisme? La TCMFCQ a produit plusieurs outils en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et c'est avec plaisir que nous vous donnerons un coup de main. Vous n'avez qu'à communiquer avec nous.

NOTRE RÉGION EN VALEUR

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) met en ligne des formations en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Elles ont été conçues par le SCF afin de rendre accessible en tout temps aux personnes qui ont à intégrer, de près ou de loin, cette approche dans leur travail. Trois formations sont en ligne. La première a pour but de sensibiliser à l'ADS et les deux autres sont des études de cas où les responsables de projets ont appliqué cette approche.

Plus particulièrement, la dernière étude de cas porte sur un projet fait dans notre région par la Table régionale de concertation des aînÉs du Centre-du-Québec en collaboration avec la TCMFCQ. Intitulée « Étude de cas régionale sur la prévention de la détresse psychologique et du suicide chez les personnes aînées » vous permettra de voir concrètement l'intégration de l'ADS aux étapes habituelles de réalisation d'un projet. Vous constaterez à la fin de la formation que l'intégration de l'ADS n'est pas si difficile et qu'elle est une valeur ajoutée lors de la prestation de services ou la mise en place d'un projet.

[Pour accéder au site Web](#)